



RAPPORT Article 29 LOI ENERGIE CLIMAT

Au 31/12/2021

Société de Gestion : RRW SAS

Périmètre des produits financiers concernés : RRW II GROWTH SLP

Dispositions Applicables à RRW SAS

<p>Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement :</p>	<p>Est communiquée en pièce jointe la politique ESG de la société de gestion RRW SAS, à jour au 31 décembre 2021.</p> <p>Périmètre des produits financiers : RRW II Growth SLP, fonds article 8 SFDR. De ce fait le reporting de RRW II Growth rendra compte (« <i>comply or explain</i> ») des Principes Adverses Impacts (PAIs) obligatoires au titre de la réglementation SFDR.</p> <p>Les statuts de RRW II Growth SLP stipulent également le suivi des critères et objectifs ESG suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> « - <i>Environmental criteria, including promoting low carbon emission; related KPIs chosen being the (i) % of companies having formally assessed their exposure to climate transition risks and opportunities and (ii) the % of companies for which climate transition risks and opportunities are material having carried out a carbon footprint assessment.</i> - <i>Social criteria including attracting and retaining talent, development of skills, promotion of all forms of diversity; related KPIs being: (i) number of jobs created over the period, (ii) % of employees having been trained over the period, (iii) number of internal conflicts/ litigations/ controversies, if any, (iv) % of female with board positions and (v) implementation of incentive measures beyond legal obligations</i> - <i>Good practices in terms of governance criteria; related KPIs being (i) % of companies with a formalized CSR policy and (ii) % of companies with CSR/ ESG referent »</i> <p>A noter qu'au 31/12/2021, pas d'investissement encore réalisé pour RRW II Growth SLP.</p>
<p>Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement :</p>	<p>La politique ESG de RRW est mise à disposition de tous nos souscripteurs, qui recevront également un reporting annuel relatif aux performances ESG, concernant à la fois la société de gestion RRW SAS et le fonds RRW II Growth SLP.</p>
<p>Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, et la part globale, en %, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés :</p>	<p>RRW SAS gère au 31/12/2021 le fonds RRW II Growth SLP, classé article 8 SFDR pour un encours d'environ 0,1 Bn€ et représentant 100% des encours gérés par RRW SAS.</p>
<p>Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :</p>	<p>RRW SAS est depuis sa création signataire des UNPRI. RRW SAS est membre de France Invest et suit son code de conduite.</p>